

Numéros Utiles

A quel service municipal s'adresser pour les démarches administratives courantes ?

Toutes les informations utiles sont également disponibles sur le site www.longuyon.fr et sur la revue hebdomadaire locale *la chronique longuyonnaise* (parution chaque vendredi)

■ Vous désirez vous marier, vous avez besoin d'un acte d'état civil ou vous venez d'avoir un enfant ?

→ Service de l'état civil : 03.82.44.55.04

■ Vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales ?

→ Service élections : 03.82.44.55.12

■ Vous souhaitez demander une autorisation de sortie du territoire pour vos enfants mineurs ; Vous avez perdu ou trouvé un objet ?

→ service Accueil : 03.82.44.55.00

■ Vous souhaitez faire réaliser vos vos papiers d'identité ?

→ service Pièces identité:

■ Vous rencontrez un problème de police municipale :

→ Garde Champêtre : 03.82.44.55.19

■ Vous souhaitez des informations sur les établissements scolaires, la restauration ou les transports scolaires, les centres de loisirs et de vacances, les activités associatives et sportives :

→ Service jeunesse et sports : 03.82.44.55.16

■ Vous souhaitez faire construire ou faire des travaux ?

→ Service Urbanisme : 03.82.44.55.17 (mardi, mercredi, jeudi)

■ Vous souhaitez bénéficier d'une aide sociale :

→ service social : 03.82.44.81.34

■ Vous désirez en savoir plus sur la collecte sélective et le ramassage des ordures ménagères :

→ CCPL: 03.82.26.27.58

Mairie : 1 place de l'hôtel de Ville.

Tél : 03.82.44.55.00

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9-12H / 14-17H

Service Technique : 03.82.26.92.11

Déchetterie : ZI Ardant du Picq

Horaires d'ouverture :

LUNDI-MERCREDI : 13h30-18h

Samedi : 9H-18H

Urgences

Gendarmerie : 17 ou 03.82.26.50.03

Pompiers : 18, SMUR : 15.

EDF : 03.82.24.36.04 ; EAU : 0 810

894 894 ; GDF : 03.82.23.58.90

Commune de LONGUYON



Livret d'accueil



Infos Mairie : Nouveaux habitants

Vous venez de déménager et de vous installer dans notre ville.
La mairie de Longuyon vous souhaite la bienvenue.

Les formalités à mettre en œuvre à votre arrivée sont les suivantes :

-**Inscriptions sur les listes électorales** avant le 31 décembre de chaque année (Se munir d'une carte d'identité ou du livret de famille, et d'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois)

-Si vous êtes étranger, dans les 8 jours de votre arrivée, vous devez vous déclarer auprès de la Préfecture pour obtenir une **carte de séjour**

-Inscriptions de votre (vos) enfant(s) au sein d'un **établissement scolaire**

-**changer l'adresse** figurant sur la **carte grise** de votre véhicule, sur votre **carte d'identité** (ce changement est facultatif sur un passeport)

-**changer d'adresse** et se renseigner auprès des divers **prestataires de services**: électricité, téléphone, eau (0810.394.394), GDF (0810.224.000), allocations familiales, sécurité sociale, assurances, banque, Poste....

-Demander des containers **Ordures Ménagères**

-Demander des **récupérateurs d'eau** et des **composteurs** pour le recyclage des déchets (facultatif) et des **sacs de tri sélectif**

Administratives

<i>Pour obtenir</i>	<i>Pièces à fournir</i>	<i>Où s'adresser</i>
<u>Recensement militaire</u>	Livret de famille des parents CNI ou certificat nationalité Française + justificatif domicile Récent Concerne les jeunes gens qui Atteignent 16 ans Venir le mois de l'anniversaire	Mairie du Domicile

Formalités d'Urbanisme

<u>Certificat d'Urbanisme</u> (en fonction de sa destination) : Dossier à fournir en 4 exemplaires comportant: Imprimé de demande, Plan de situation, Plan de masse.
--

<u>Permis de construire</u>	Un permis de construire est obligatoire pour toute Création de surface de plancher supérieure à 20 m ² (SHOB) de surface hors œuvre brute (dès 1m ² si le Terrain est nu), ou lorsqu'il y a des travaux (intérieurs ou extérieurs) changeant la destination d'une construction. Dossier à fournir en 4 exemplaires comportant : Imprimé de demande rempli, un plan de situation du terrain, Un plan de masse des constructions coté en 3 dimensions (hauteur, longueur, largeur), Plans de façades du bâtiment et dessin de clôtures, Vue en coupe du projet, Un volet paysager montrant l'insertion du projet dans l'environnement, Une notice descriptive, Photographies.
-----------------------------	---

<u>Déclaration préalable de travaux</u>	Sont concernés les travaux de faible importance (ravalement, modification d'ouvertures, petites extensions n'excédant pas 20m ² de SHOB) dès lors qu'il n'y a pas de changement de destination; Les clôtures, piscine découvertes sont également concernées. Dossier à fournir en 3 exemplaires comportant : Imprimé de demande rempli, un plan de situation du terrain, un plan de masse de la construction, et schémas de façades projetées.
---	--

Formalités

Pour obtenir	Pièces à fournir	Où s'adresser
Service pièces d'identité : Lundi au Vendredi 9h - 12 h/14h - 17 h en		
MAIRIE		
<u>Passeport</u>	2 photos Timbre fiscal 88 € (majeurs) 44€ (mineurs de 15 à 18 ans) et 19€ (- de 15 ans) Carte d'identité Livret de famille Copie intégrale acte de naissance	Mairie du domicile Validité : 10 ans majeurs 5 ans mineurs
<u>Carte Nationale d'identité</u>	2 photos Copie d'acte de naissance avec Filiation Justificatif de domicile avec nom Et prénom (original récent) Autorisation parentale pour les Mineurs (ou justificatif exercice de L'autorité parentale)	Mairie du Domicile Validité 10 ans
<u>Certificat de Concubinage</u>	Pièce d'identité des deux intéressés Justificatif de domicile Présence de deux intéressés	Mairie du domicile
<u>Extrait d'acte</u>	<u>De naissance sans filiation, de mariage</u>	
Français nés en France		Mairie du lieu de naissance ou du mariage
Français nés à l'étranger	Copie du livret de famille demande écrite Enveloppe timbrée pour réponse	Ministère des affaires étrangères
Français nés dans Les Dom-Tom	Demande écrite Copie du livret de famille Enveloppe timbrée pour réponse	Ministère des Dom Tom
<u>Copie d'acte de décès</u>		Mairie du lieu du décès

Les délégations des élus

Maire : Pierre MERSCH

- 1^{er} Adjoint** : Guy PAQUIN : Travaux, Voirie, urbanisme, cimetières
- 2^{ème} Adjoint**: Monique STUPKA : Animation, affaires commerciales, protocole
- 3^{ème} Adjoint** : Cynthia NISI : relations avec les entreprises, emploi, budget,
- 4^{ème} Adjoint** : Daniel CHAMPENOY : affaires sociales
- 5^{ème} Adjoint** : Annie FURLANI : affaires scolaires
- 6^{ème} Adjoint** : Robert COURTY: affaires forestières, agricoles, environnement
- 7^{ème} Adjoint** : Dominique KOSOWSKI : petite enfance et périscolaire

Conseiller délégué à l'entretien des bâtiments, sécurité : Claude VALENTINI

Conseiller délégué aux affaires culturelles : Catherine HENRY

Conseiller délégué Sports individuels : Guy FIGUEROLA

Conseiller délégué à la jeunesse et centre de Loisirs Michaël BURTEAUX

Conseiller délégué à la MJC, au site internet et à la borne interactive : Gérard MOREAU

Conseiller délégué au fleurissement et à Profonde Fontaine : Marie-Louise CURE

Conseiller délégué aux Sports Loisirs : Christian CORNEC

Conseiller délégué aux sports collectifs : James TRIDENTE

Conseiller délégué à la vie associative : Denis ROTTY

Le maire reçoit sur rendez-vous. Les adjoints et conseillers tiennent une permanence chaque premier samedi du mois de 10h à 12h. Veuillez prendre au préalable un rendez-vous auprès des secrétariats respectifs.

Secrétariat du Maire : 03.82.44.55.02

Secrétariat des élus : 03.82.44.55.01

Vie locale

■ Pour se tenir informé, la commune met à la disposition des administrés divers outils de **Communication**:

Le site internet www.longuyon.fr vous délivrera d'utiles et nombreux renseignements en ce qui concerne la vie locale ainsi que de précieuses informations sur la vie associative (liste des associations).

Une revue, « La chronique Longuyonnaise » éditée par la commune paraît chaque vendredi afin d'informer les habitants de la vie communale à travers brèves, édito, ou encore annonces de manifestations. Tous les numéros utiles et d'urgence y sont répertoriés. La chronique est distribuée dans de nombreux commerces longuyonnais et se trouve à l'accueil de la mairie, ainsi que sur le site de la ville.

Le câble diffuse également les émissions et annonces du Canal Local (diffusion des émissions à 7h30-12h30-13h30-18h30-20h30-22h30 et 23h30 et des annonces continuellement).

La Commune met à la disposition des administrés une borne internet située au sein de la mairie et une borne interactive en extérieur afin que tous puissent avoir la possibilité d'effectuer des recherches et avoir accès aux actes d'état civil.

■ **Transports urbains** : (renseignements en mairie quant aux horaires et lieu de départ)

Un service de transport en car vers le centre ville est assuré chaque vendredi matin, jour de marché et mardi après midi, ainsi que le dimanche vers l'Eglise Ste Agathe et St Jean Baptiste de la Salle.

■ **Personnes de 60 ans et plus** : A votre arrivée, vous pouvez vous faire inscrire sur les listes auprès du service social afin de bénéficier des prestations offertes par la commune.

■ **Ordures ménagères et Tri sélectif** :

Un ramassage des objets encombrants a lieu chaque premier vendredi du mois à partir de 5h, et chaque mardi dès 5h pour le tri sélectif. Renseignements auprès de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon (03.82.26.27.58) pour le ramassage des O.M.

■ **Tourisme** :

L'office de tourisme vous accueille, place Salvador Allende, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30, et de 9h à 11h le samedi pour vous renseigner sur notre canton et alentours.

Vie scolaire et extra-scolaire

A votre arrivée dans notre ville, il vous faudra inscrire votre (vos) enfant(s) au sein d'un établissement scolaire.

Sont à votre disposition :

- **Ecoles publiques** :

1- **Sections Maternelles et Primaires**

Jacques Cartier, résidence canadienne : Maternelle (03.82.39.31.49) et Primaire (03.82.39.30.66)

Paul Marie, rue Albert Lebrun, Maternelle (03.82.39.31.09)

Louise Michel, avenue O'Gorman, Primaire (03.82.39.30.54)

Langevin Wallon, rue Grunenwald, Maternelle (03.82.39.30.34) et Primaire (03.82.26.55.92)

2- **Collège** Paul Verlaine, av du Gal de Gaulle (03.82.26.57.22)

- **Ecole Privée** : Ensemble scolaire Sainte Chrétienne

Rue de l'église, accueillant les enfants de la maternelle à la 3^è de collège.

Un **service de ramassage scolaire** est également assuré (renseignements en mairie quant aux horaires) moyennant l'achat d'un titre de transport trimestriel auprès du service jeunesse et sports en mairie, ainsi qu'un **service de restauration scolaire** (achat de tickets au préalable en mairie chaque mercredi matin et vendredi après midi)

En ce qui concerne la vie extra-scolaire de **nombreuses associations** (liste fournie sur le site internet communal) sportives et culturelles oeuvrent pour les jeunes comme pour les aînés, offrant une pléiade d'activités.

La ville compte parmi ses **infrastructures** : 2 salles des sports, un stade de foot, des terrains de tennis, une piscine municipale (03.82.39.32.56), un plateau d'évolution, un site de détente et animalier (Profonde Fontaine), une bibliothèque (au sein de la MJC, tous les mercredis de 14h à 16h30 et samedis de 14h à 16h30), un mini golf, ainsi que des centres de loisirs et de vacances (vacances scolaires), une MJC, une salle de spectacle (Forum), deux résidences de retraite (Automne paisible et Marronniers) et un city stade.

Nb : Vous souhaitez louer une salle communale, vous faire délivrer des sacs de tri sélectif, du raticide, demander des containers à ordures ménagères, demander à louer du matériel, déclarer une buvette ou un débit de boissons, déclarer la détention de chiens dangereux : Secrétariat du Service Technique, avenue O'Gorman ; Lundi matin (8-12h), mardi (8-12/13h30-17h), mercredi matin (8-12h), jeudi après midi (13.30-17h) et vendredi matin (8-12h) - Tél : 03.82.26.92.11